

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

«IL N'Y A PAS D'ARGENT MAGIQUE» E. MACRON



UN FILM DE **YANNICK KERGOAT**

ÉCRIT PAR YANNICK KERGOAT ET DENIS ROBERT

LE BUREAU et WILD BUNCH présentent un film de YANNICK KERGOAT écrit par YANNICK KERGOAT - DENIS ROBERT assistant réalisateur CLÉMENT BENOÎT image MAXIME SABIN son CLÉMENT TILLOU - THÉO SERROR - VALÈRE RAIGNEAU - LAURE ARTO montage MICHAËL PHELIPPEAU musique originale ÉRIC NEVELUX
ANIMATION ET INFOGRAPHIES DONCVOILA PRODUCTIONS documentaire CECILE NIDERMANN étalonnage ALEXANDRE SADOWSKY directrice de production GABRIELLE JUHEL produit par BERTRAND FAIVRE - VINCENT MARAVAL producteur associé VINCENT GADELLE une production LE BUREAU et WILD BUNCH
AVEC LE SOUTIEN DE EUROPE CREATIVE - LE PROGRAMME MEDIA DE L'UNION EUROPÉENNE - PROCIREP-ANGOA - LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE et LA RÉGION GRAND EST, EN PARTENARIAT AVEC LE CNC

LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE - VENTES INTERNATIONALES THE BUREAU SALES et WILD BUNCH

SYNOPSIS

Le capitalisme est-il devenu incontrôlable ? De révélations en scandales successifs, l'évasion fiscale est devenue un marronnier médiatique et l'objet d'un concours de déclarations vertueuses pour les politiques. Alors que les multinationales et les plus riches ont de moins en moins de scrupules et de plus en plus de moyens à leur disposition pour échapper à l'impôt, pour nous, simple citoyen, les politiques d'austérité s'intensifient et les inégalités explosent. On voudrait nous faire croire que les mécanismes de l'évasion fiscale sont incompréhensibles et qu'elle est impossible à endiguer... Il ne nous reste alors que nos bulletins de vote, notre déclinant pouvoir d'achat et nos yeux pour pleurer. À moins que l'on puisse en rire malgré tout.

AU CINÉMA LE 7 DÉCEMBRE

ENTRETIEN DE YANNICK KERGOAT



Qu'est-ce qui a motivé le projet de *La (très) grande évasion* ? L'accumulation de cas d'évasion fiscale ou l'envie d'une pédagogie sur ce sujet ?

C'est une idée que l'on a eue à trois : Bertrand Faivre, le producteur, Denis Robert et moi. Au cours de nos discussions, le sujet de l'évasion fiscale s'est imposé très rapidement. C'est une question qui nous concerne tous et qui est centrale dans le monde d'aujourd'hui, notamment quand on veut traiter des injustices sociales et économiques. Sur la forme, nous avons envie de faire un film dans le même esprit que *Les Nouveaux chiens de garde* : il était important d'approcher un sujet éminemment politique avec une certaine liberté de ton, et surtout de l'humour.

L'objectif était de montrer en quoi l'évasion fiscale est un mécanisme essentiel de la mondialisation néo-libérale depuis le début des années 2000. Son rôle est systématiquement minimisé dans le discours officiel, qui parle de l'évasion fiscale comme d'un phénomène marginal, alors qu'elle est l'un des outils de la domination croissante depuis quarante ans des multinationales et des grandes fortunes dans l'économie - avec des répercussions énormes sur nos vies quotidiennes. Ainsi, bien sûr, que d'incroyables accroissements de la richesse pour certains et d'un constant appauvrissement pour les autres.

Usuellement, un sujet comme l'évasion fiscale est plutôt abordé par des documentaires pour la télévision. En quoi était-il important que *La (très) grande évasion* soit destinée au cinéma ? D'autant plus qu'entre le moment où vous vous lancez dans ce projet l'évasion fiscale a déjà été très documentée par la presse ou par des émissions d'investigation, sans qu'il n'y ait de réelles avancées politiques ou judiciaires. En quoi un film de cinéma pourrait-il faire bouger les choses ?

Il était d'emblée évident que *La (très) grande évasion* serait un film de cinéma. Nous tenions à une totale liberté éditoriale que ne nous aurait pas garantie une chaîne de télévision qu'elle soit privée ou publique.

Je ne crois pas qu'un film de cinéma puisse révolutionner le monde. Sinon, il serait bien meilleur qu'aujourd'hui (rires).

En revanche, je pense que sur un sujet aussi fondamental, il faut faire feu de tout bois. Il faut donc des articles de presse, des livres, des émissions de télévision, mais aussi des films de cinéma. Un film de cinéma ne parle pas aux mêmes personnes ni de la même manière : la démarche d'aller au cinéma n'a rien à voir avec le fait de s'abreuver au robinet de la télévision, sans même parler des chaînes d'infos en continu. Par ailleurs, nous sommes convaincus que la salle de cinéma est un espace public puissant face aux médias dominants. Et ça fait partie de notre projet que d'accompagner le film en salles en y organisant des projections suivies de débats, en nous déplaçant partout où l'échange avec le public est possible. Nous souhaitons que *La (très) grande évasion* soit un outil dont se saisissent les associations, les forces politiques, les syndicats, toutes les composantes du mouvement social qui veulent que les choses changent.

L'autre différence entre un documentaire pour la télévision et le cinéma est la construction d'un récit. Comment avez-vous élaboré celui de *La (très) grande évasion* ?

Ça a été assez difficile. Je travaille pour le cinéma depuis plus de trente ans, et suis convaincu qu'il demande une écriture particulière. Donc ces questions de la construction d'un récit, du rythme, du rôle de l'émotion sont centrales si l'on veut tenir les spectateurs devant l'écran du début jusqu'à la fin. Clairement, c'est un très gros enjeu quand on fait un film sur la fiscalité !

Une autre difficulté quand on réalise un film comme celui-ci, c'est que l'histoire n'est pas close, qu'elle est en perpétuelle évolution. On a parfois le sentiment de courir derrière la réalité. Chaque nouveau scandale, chaque décision de l'OCDE, chaque déclaration politique sur ces questions, pouvaient potentiellement bousculer le récit du film. Mais cette contrainte a, en définitive, été très positive puisqu'elle nous a obligée à recentrer le film sur les mécanismes essentiels de l'évasion fiscale et sur les invariants des responsabilités politiques. De plus, il faut reconnaître que la succession des nouveaux scandales, si elle informe sur la permanence du problème, a un effet un peu anesthésiant. En revanche, – et c'est ce que *La (très) grande évasion* essaie de démontrer de manière implacable – ce phénomène empire d'année en année : les acteurs économiques sont de plus en plus formés à l'évasion fiscale, elle touche des secteurs économiques de plus en plus nombreux et de plus en plus de pays veulent « en être ». Cette réalité est l'un des fils rouges du film.

Vous parlez de « personnages ». Qui en l'occurrence, sont nombreux. Une trame narrative nécessite de se focaliser sur certains. Comment avez-vous choisi ceux de *La (très) grande évasion* ?

C'est ce que j'appelle 'l'exercice de la preuve'. Un film ne permet pas de multiplier les exemples : il faut trouver des « personnages » ou des situations qui « parlent » pour tous les autres.

Sur un sujet comme le nôtre, on sait qu'on va de prime abord intéresser des spectateurs ayant une bonne connaissance du sujet ou qui se sentent concernés. Mais le défi est d'intéresser des spectateurs au-delà de ce premier cercle – car l'évasion fiscale concerne chacun d'entre nous et notre capacité à vivre ensemble. Il faut donc trouver une écriture qui n'ennuie pas ceux qui sont déjà informés, sans mettre à la porte ceux qui ne le sont pas. Donc le tri entre les « personnages » ne se fait pas sans mal : il est arrivé qu'on veuille évoquer certaines

personnes, ou certains événements, mais sans trouver les images d'archives adéquates.

Nos « personnages » – et certaines figures idéales, comme celle de Patrick Balkany – ont été choisis et sont placés dans le film comme exemples concrets d'un des mécanismes qui y est développé. Ceux qui connaissent ses affaires n'apprendront rien, mais seront je l'espère, amusés, et les autres saisiront un peu mieux les enjeux par ces « cas pratiques ».

Cette idée de pré-connaissance va de pair avec le ton souvent ironique de *La (très) grande évasion*. Il énonce clairement que vous n'êtes pas dupe du système mis en place...

C'est un ton qui me correspond tout autant qu'une manière d'entrer en connivence avec les spectateurs. L'idée n'est pas de faire un cours à des élèves en assénant des vérités absolues sur un ton professoral. *La (très) grande évasion* est beaucoup plus dans un jeu de complicité. Y compris avec les intervenants en leur laissant un vrai espace d'expression. Ensuite, c'est un film qui est aussi là pour rendre les coups. Et là, l'ironie et la dérision sont aussi une arme.

***La (très) grande évasion* brocarde la classe politique, via des commentaires cinglants et des images d'archives à charge. Mais elle reste très peu présente parmi les intervenants interviewés. Est-ce par choix ? Avez-vous tenté de faire participer des personnalités et essuyé des refus ?**

J'ai trois réponses.

Un, notre préoccupation était de donner la parole à ceux qui se battent sur ce terrain-là : des ONG, des économistes, des magistrats, des universitaires... Ils sont très peu présents dans les médias dominants, il était donc important de leur donner la parole.

Deux, les politiques ont des tribunes partout et tout le temps. Nous, nous n'avons qu'1h50 de film : je n'avais pas très envie de la partager avec eux.

Trois, qui ne connaît pas leur propension à manier la langue de bois et aligner les éléments de langage ? Déplacer une équipe technique et consacrer une demi-journée de travail pour entendre un Bruno Le Maire répéter ce qu'il dit partout depuis cinq ans, ça ne m'intéresse pas. Ce n'est pas un rejet de la classe politique, mais c'est une réalité pratique et je fais avec – ou plutôt sans. Il n'y a qu'un seul « politique » dans *La (très) grande évasion* : Pascal Saint-Amand, le directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, un acteur central des tentatives de réformes internationales depuis 2009. Je le crois sincère, mais il est surtout un diplomate qui reste soumis à la volonté et à la politique des grands pays, notamment des États-Unis. Nous avons eu un entretien d'1h30 avec lui, il n'en reste que 30 secondes au début du film...

Ce côté désabusé était déjà celui des *Nouveaux chiens de garde*, documentaire qui interrogeait les connexions entre les classes médiatiques et politiques. Dans quelle mesure *La (très) grande évasion* n'est pas aussi une prolongation de ce film précédent, au vu d'un rapport entre les multinationales et le pouvoir qui s'est amplifié ?

Les deux films ont en commun de s'intéresser à certains mécanismes de domination au profit d'une oligarchie. De multiples exemples démontrent que les groupes ou les grandes fortunes qui possèdent désormais les médias de masse

pratiquent l'évasion fiscale. Le lien est volontairement fait entre *La (très) grande évasion* et *Les Nouveaux chiens de garde* par de nombreux clins d'œil au traitement médiatique de la question : à qui et comment la parole est donnée... Au cours du travail, j'avais monté une séquence qui analysait le traitement comparatif de la fraude sociale et de la fraude fiscale dans les médias dominants. C'était assez édifiant. Malheureusement, le film était trop long et nous avons dû nous résigner à la couper.

Je vous rassure, nous n'avons aucune naïveté quant à l'accueil du film dans les rédactions des principaux médias (rires). Il est très probable qu'ils en parleront le moins possible ou alors pour contester tel ou tel détail, critiquer tel ou tel chiffre, affirmer que tout ça c'est de l'histoire ancienne, que les réformes sont en cours, qu'en France la justice fiscale est restaurée... Je le dis sans oublier qu'il y a beaucoup de journalistes dans ces rédactions qui se battent pour tenter de produire une information de qualité. Mais il est évident que nous comptons beaucoup plus sur le relais des médias indépendants et des associations – et l'envie du public de s'emparer du débat.

Pour conclure, vous évoquiez plus haut des projets de taxation des grandes entreprises. Ces derniers mois, un projet de loi porté par l'administration Biden pourrait justement être un début de bascule. Si le ton ironique de *La (très) grande évasion* semble pessimiste, l'êtes-vous pour la suite des événements ?

Difficile à dire. Je suis à la fois pessimiste et optimiste. La nouvelle administration américaine a décidé de relancer un projet déjà ancien que Donald Trump avait enterré. C'est clairement un pas dans

la bonne direction, mais un tout petit pas. Le risque étant que cela crée une norme internationale qui tire vers le bas les pays qui ont des taux d'imposition plus élevés. Elles ne sont pas citées dans *La (très) grande évasion*, parce pour ne pas noyer le film sous des chiffres - ça deviendrait vite abstrait ou rébarbatif - mais il existe des études qui assurent que, d'ores et déjà, les profits consolidés que déclarent les multinationales ne correspondent pas aux bilans additionnés de leurs filiales. En d'autres termes, qu'il y a des bénéficiaires qui disparaissent et par conséquent des mécanismes fiscaux en place pour échapper à cette loi avant même qu'elle ne soit instaurée. Par ailleurs, ces nouvelles mesures arrivent dans le contexte de la crise du Covid, qui n'est pas très éloignée, économiquement parlant, de la crise financière de 2008 - qui a surtout donné lieu à des coups de com' autour de la politique fiscale. Est-ce qu'il y a derrière une véritable volonté internationale de repenser la fiscalité, son rôle, sa répartition ?

Au-delà des effets d'annonce destinés à calmer l'opinion publique, en France, au niveau européen ou plus largement dans l'ensemble des pays développés, on a le sentiment que réformer l'impôt et combattre l'évasion fiscale pour lutter contre l'appauvrissement des états, la dégradation accélérée des services publics et l'explosion des inégalités, n'est toujours pas à l'ordre du jour de nos dirigeants. Au contraire, la dynamique est toujours en faveur d'une baisse des impôts directs pour les entreprises et pour les citoyens les plus fortunés - et d'une augmentation des impôts indirects et d'une dégradation des services publics pour le commun des mortels.

C'est une idéologie à courte vue dont personne ne sortira indemne.



LIENS AVEC LE PROGRAMME DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

L'évasion fiscale désigne la pratique d'un particulier ou une entreprise visant à réduire ses contributions fiscales en transférant ses revenus et actifs dans des paradis fiscaux au détriment du pays où la richesse a été générée. L'évasion fiscale est notamment pratiquée par les entreprises multinationales et les ménages les plus riches.

Les problématiques abordées dans le film peuvent notamment être reliées à trois chapitres du programme de spécialité Sciences économiques et sociales en Terminale.

Remarque : ce film peut surtout être relié au programme de Terminale, mais il est tout à fait possible de le projeter à des élèves de Seconde et de Première.

Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ?

- Comprendre le rôle des dotations factorielles et technologiques (avantages comparatifs) dans les échanges commerciaux et la spécialisation internationale.
- Comprendre le commerce entre pays comparables (différenciation des produits, qualité des produits, et fragmentation de la chaîne de valeur).
- Comprendre que la productivité des firmes sous-tend la compétitivité d'un pays, c'est-à-dire son aptitude à exporter.
- Comprendre l'internationalisation de la chaîne de valeur et savoir l'illustrer.
- Comprendre les effets induits par le commerce international : gains moyens en termes de baisse de prix, réduction des inégalités entre pays, accroissement des inégalités de revenus au sein de chaque pays ; comprendre les termes du débat entre libre-échange et protectionnisme.

Le film peut être utile pour l'étude du chapitre sur le commerce international.

En effet, le programme demande de « comprendre le commerce entre pays comparables », par exemple entre pays de l'Union européenne de niveau de développement comparable, bénéficiant d'avantages comparatifs proches, notamment du fait d'une dotation factorielle similaire (pays abondamment dotés en facteur capital et en travail qualifié). Or, ce commerce est de plus en plus un commerce intra-firme. Le fort développement du commerce intra-firme depuis 1945 est une des grandes tendances du commerce international et c'est une des dimensions de la mondialisation.

Le commerce intra-firme repose avant tout sur une logique d'internationalisation de la production et de fragmentation de la chaîne de valeur : afin de gagner en compétitivité, les entreprises multinationales localisent chaque étape de la production dans des pays différents, en fonction des avantages comparatifs, notamment de la dotation factorielle. Ainsi, comme l'illustre notamment l'exemple de l'i-Phone, les tâches intenses en travail peu qualifié (comme l'assemblage) sont effectuées dans les pays ayant une grande quantité de travail peu qualifié et un faible coût du travail, tandis que les tâches intenses en travail qualifié et/ou en capital (comme la Recherche et Développement, le marketing, la publicité, le service après vente...) sont effectuées dans les pays ayant une grande quantité de travail qualifié et en capital.

Or cette grille explicative ne permet pas de comprendre l'appétence des entreprises multinationales à localiser une partie importante de leurs activités dans des pays comme l'Irlande ou le Luxembourg.

Comme l'explique très clairement le film, une part non négligeable du commerce intra-firme s'explique pour des raisons purement fiscales, selon la logique des prix de transfert.

Les prix de transfert constituent en théorie le prix des biens et des services qui se vendent entre ces entités d'un même groupe. Les sommes en jeu sont particulièrement élevées : les transactions intra-groupe représentent, selon les années et les estimations, entre 30 et 60 % de l'ensemble du commerce mondial.

Ceci signifie que la manière dont sont organisées les multinationales (avec des entités présentes dans des paradis fiscaux) et dont sont « facturées » les ventes de biens et de services revêt un enjeu financier et fiscal d'autant plus colossal que ces transactions portent tout à la fois sur des ventes « traditionnelles » (ventes de biens, prestations de conseils, etc) mais également sur des transactions portant sur les actifs immatériels (brevets, marques). Ces derniers peuvent représenter 50 à 70 % de la valeur d'une entreprise, ils ont connu un véritable essor avec le succès des entreprises intensives en capital immatériel reposant sur leur capacité à orchestrer des réseaux mondiaux et, plus largement, sur la numérisation de l'économie et la propriété intellectuelle.

Si la facture correspond à une véritable prestation de service et que le prix facturé correspond au prix du marché, c'est-à-dire au prix que l'entreprise multinationale aurait payé auprès d'une autre société avec laquelle elle n'est pas liée, il s'agit d'une opération légale qui relève de l'optimisation fiscale puisque l'activité est située stratégiquement dans un pays ayant une fiscalité particulièrement peu élevée.

Il peut cependant s'agir d'une fraude dans deux cas si la prestation facturée par la société est fictive, ou si la prestation qui a effectivement été réalisée a été surfacturée. La nuance entre évasion et fraude fiscale est parfois difficile à faire : par exemple, une entreprise n'a pas le droit de « manipuler les prix de transfert », mais en pratique il est très difficile de le prouver.

Les montants évoqués sont colossaux. Selon des estimations effectuées par des économistes comme Gabriel Zucman (interviewé dans le film), 40 % des profits des multinationales sont logés artificiellement dans des paradis fiscaux, ce qui représente 900 milliards de dollars (soit 765 milliards d'euros) en 2018 à l'échelle mondiale ! Cela occasionne une perte de 200 milliards \$ (170 milliards €) des recettes de l'impôt sur les sociétés, soit 10% des recettes.

Pour la France, les profits non déclarés s'élèvent à 46,7 milliards \$ (39,7 milliards €) en 2018, ce qui représente un manque à gagner de 15,4 milliards \$ (13,1 milliards €) d'impôt sur les sociétés par an. Ainsi, 26% des recettes de l'impôt sur les sociétés sont perdues du fait de l'évasion fiscale !

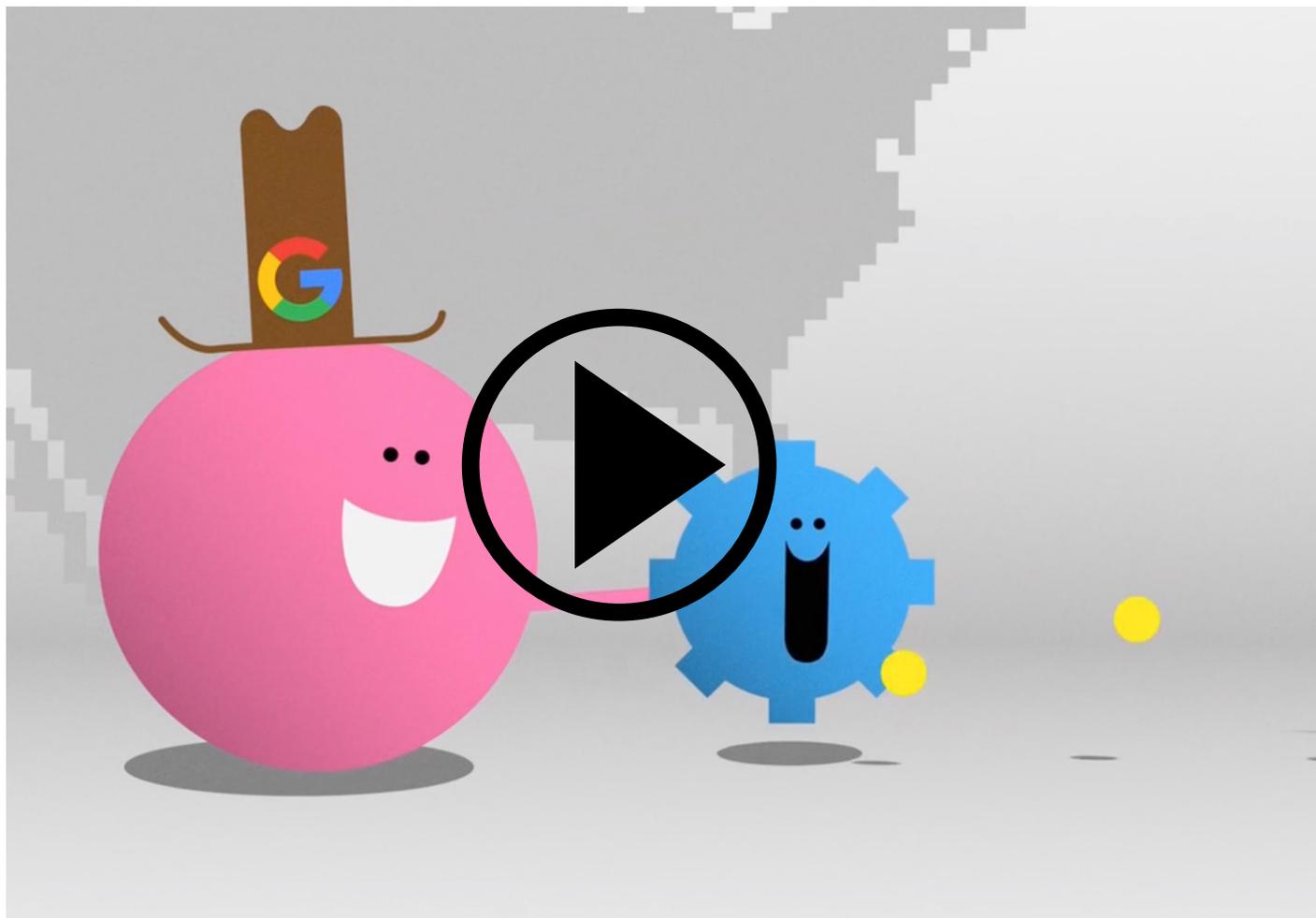
Une étude publiée en octobre 2022 dans la revue économique du Fonds Monétaire International (The Dominant Role of Large Firms in Profit Shifting) confirme que le transfert de bénéfices vers les paradis fiscaux est l'apanage des plus grandes entreprises. Elle estime en effet que les 10% les plus importantes des entreprises représentent 98% de tous les bénéfices transférés dans des paradis fiscaux.

Plusieurs études ont montré que les grandes entreprises paient moins d'impôt que les PME. En 2009, le Conseil des prélèvements obligatoires avait calculé que le taux effectif

d'imposition des sociétés était d'environ 30 % en moyenne pour les entreprises de moins de 20 salarié-es, de 23 % pour les entreprises de 20 à 50 salarié-es, de 20 % pour les entreprises de 50 à 2 000 salarié-es et de 13 % pour celles de 2 000 salarié-es et plus. En 2014, selon la Direction générale du Trésor, il variait de 42 % pour les PME à 28 % pour les grandes entreprises.

Cette situation d'inégalité fiscale est d'autant plus anormale que les PME bénéficient d'un taux réduit d'impôt sur les sociétés (IS) de 15 % : en théorie, leur imposition devrait donc être plus faible que celle des grandes entreprises. La faible imposition des grandes entreprises s'explique notamment par l'utilisation des « niches fiscales » et autres régimes d'imposition dérogatoires. De plus, si les PME paient davantage d'impôt que les grandes entreprises, c'est aussi parce qu'elles ne peuvent pas recourir aux montages sophistiqués d'évasion fiscale à disposition des entreprises multinationales.

La frontière entre légalité et illégalité est poreuse, voire mouvante. Les schémas d'optimisation fiscale mis en oeuvre par les multinationales franchissent souvent la ligne jaune. Toutefois, l'abus de droit est difficile à prouver car il faut avoir l'ensemble des renseignements sur des schémas internationaux complexes faisant intervenir de nombreuses écritures comptables et plusieurs ramifications. Le film décrit ainsi la manière dont les filiales et sociétés-écrans permettent d'échapper à l'impôt en se jouant des failles des systèmes fiscaux nationaux. Il revient en particulier sur la manière dont Google utilise des filiales dans des paradis fiscaux pour échapper à l'impôt.



Les autorités sont bien obligées d'admettre que l'évasion fiscale pose problème. Ainsi, la « Loi contre la fraude et l'évasion fiscale » de décembre 2016 note que « de nombreuses formes d'évasion fiscale sont toutefois contraires à l'esprit de la loi, s'appuyant sur une interprétation très extensive de ce qui est « légal » pour réduire au minimum la contribution fiscale globale d'une entreprise. Recourant à des techniques de planification fiscale agressive, certaines sociétés exploitent les failles juridiques des systèmes fiscaux et les asymétries qui existent entre les règles nationales pour éluder le paiement de leur juste part de l'impôt ».

Ces pratiques d'optimisation dites « agressives » présentent ainsi les apparences de la légalité, mais naviguent dans les eaux troubles de l'évasion fiscale et de la fraude. Certes il est permis d'ouvrir des comptes et des sociétés à l'étranger, d'avoir des échanges avec ses propres filiales, de payer une redevance par exemple à une filiale établie à l'étranger, etc. Certes, dans de nombreux cas, tout cela fait même l'objet de déclarations parfaitement conformes au droit, du moins sur le papier. Mais l'objectif principal, si ce n'est unique, n'en reste pas moins d'éviter l'impôt. Ainsi, une filiale établie à l'étranger et déclarée selon les règles de droit peut encaisser en réalité des versements de la société établie en France sans raison

et/ou elle peut ne pas exercer de réelle activité. Derrière la légalité apparente se cache donc souvent l'illégalité. La faiblesse des moyens des administrations fiscales et de la coopération internationale rendent cependant cela très difficile à prouver sur le terrain du droit.

Face à des systèmes fiscaux qui relèvent du niveau national, l'activité économique ainsi que l'évasion et la fraude fiscales s'organisent massivement au plan international. Ce qui permet de déplacer les profits réalisés dans des pays où les entreprises multinationales ont une activité réelle (notamment leurs ventes, ou leurs productions) vers des territoires où leur activité est faible ou inexistante, mais où leurs profits sont peu imposés. Les multinationales utilisent donc les failles du système fiscal. Si elles appliquent parfois les règles fiscales de manière littérale, elles contournent la volonté du législateur qui, à l'origine, n'avait pas forcément pensé à ces évolutions.

Lutter efficacement contre l'évasion fiscale des entreprises multinationales suppose une volonté politique de le faire. Le début du film rappelle avec humour la succession de déclarations de responsables politiques se félicitant d'avoir éradiqué l'évasion fiscale, ce qui permet de douter de la sincérité de leur volonté politique de mettre réellement fin au problème.

Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?

- Connaître les grandes tendances d'évolution des inégalités économiques depuis le début du XXe siècle et comprendre que les inégalités économiques et sociales présentent un caractère multiforme et cumulatif.
- Savoir interpréter les principaux outils de mesure des inégalités, statique (rapport inter-quantiles, courbe de Lorenz et coefficient de Gini, top 1%) et dynamique (corrélation de revenu parents-enfants).
- Comprendre que les différentes formes d'égalité (égalité des droits, des chances ou des situations) permettent de définir ce qui est considéré comme juste selon différentes conceptions de la justice sociale (notamment l'utilitarisme, le libéralisme, l'égalitarisme libéral, l'égalitarisme strict).
- Comprendre que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale (fiscalité, protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations) s'exerce sous contrainte de financement et fait l'objet de débats en termes d'efficacité (réduction des inégalités), de légitimité (notamment consentement à l'impôt) et de risque d'effets pervers (désincitations).

LA FRAUDE FISCALE EST BIEN PLUS DÉVASTATRICE QUE LA FRAUDE SOCIALE

La période récente est marquée par un durcissement du « contrôle social » et un affaiblissement préoccupant du contrôle fiscal alors que la fraude fiscale est incomparablement plus élevée que la fraude sociale. La fraude sociale relève essentiellement du travail non déclaré (fraude aux cotisations sociales) et pour une moindre part à la fraude aux prestations sociales (qui permet de bénéficier de prestations sociales indues). Pourtant quand la fraude sociale est évoquée dans les médias, c'est de la fraude aux prestations sociales (la fraude des pauvres) dont il est toujours question et elle fait l'objet des chiffres les plus fantaisistes.

Dans les programmes politiques de l'extrême droite, de la droite ou celui de la République en marche, la fraude sociale est toujours mise en parallèle avec la fraude fiscale. Alors que les sommes volées à l'Etat sont au minimum vingt fois moins importantes.



1/ÉVASION FISCALE ET JUSTICE SOCIALE

Il est demandé aux élèves de « comprendre que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale », et notamment la fiscalité. De nombreux enseignants questionnent la faible progressivité du système fiscal français, en utilisant les travaux menés par le *World Inequality Lab* (autour notamment des économistes français Lucas Chancel, Thomas Piketty, Emmanuel Saez et Gabriel Zucman). La fiscalité est un outil essentiel pour réduire réduisent fortement les inégalités, celles-ci étant nettement moins fortes après impôts qu'avant impôts.

Néanmoins le système fiscal français n'est progressif que jusqu'à un certain niveau de revenu : les très riches paient proportionnellement moins d'impôts sur le revenu, de cotisations sociales et de TVA que les riches ou les classes moyennes. Cela a pour effet de réduire le caractère redistributif de l'intervention de l'Etat : les très riches payent au total moins d'impôts que les classes moyennes en proportion de leur revenu.

Cela s'explique par le fait que les riches paient moins de TVA en proportion de leur revenu que les pauvres (car il s'agit d'un impôt proportionnel sur la consommation, or les riches épargnent une part plus importante de leur revenu), par l'existence de niches fiscales, qui profitent davantage aux plus riches ou par les réformes fiscales qui depuis les années 1980 ont réduit la progressivité de l'impôt, cette tendance étant amplifiée sous la présidence d'Emmanuel Macron. Mais cela s'explique aussi par la pratique quasi-systémique de l'évasion fiscale par les plus riches.

Le film montre comment les plus riches rivalisent d'imagination pour échapper à l'impôt, par des moyens plus ou moins légaux. Il est solidement établi que l'évasion fiscale est un sport de riches. Dans le film, Gabriel Zucman estime que 80 % du patrimoine détenu dans les paradis fiscaux appartiennent aux 0,1% les plus riches. Cela confirme de nombreuses études sur le sujet.

Des économistes ont ainsi mené une étude dans les pays scandinaves. Annette Alstadsæter, Niels Johannesen, Gabriel

Zucman (« *Tax Evasion and Inequality* », *American Economic Review*, juin 2019) montrent que, si en moyenne 3 % des impôts dus ne sont pas acquittés par les ménages en raison de pratiques d'évasion fiscale, plus on est riche et plus cette part augmente, jusqu'à s'élever à 30 % pour les 0,01 % des ménages les plus aisés.

Le scandale dit « OpenLux » (enquête publiée en février 2021 par *Le Monde* en collaboration avec 16 autres journaux) a quant à elle mis en évidence que 37 des 50 familles françaises les plus fortunées possèdent une ou plusieurs sociétés *offshore* au Luxembourg. Les riches sont en effet les citoyens qui peuvent s'organiser pour échapper à l'impôt en engageant notamment des avocats fiscalistes ou des conseillers en gestion du patrimoine.

Selon Gabriel Zucman, « L'équivalent de 10 % du PIB mondial est ainsi détenu *offshore* par des particuliers sous la forme de dépôts bancaires, d'actions, d'obligations et de parts de fonds de placement — la plupart du temps à travers des sociétés-écrans, des fondations et des *trusts* » (*Le Monde*, 7 novembre 2017).

Sans les formes de plus en plus sophistiquées d'évasion et de fraude fiscales évoquées dans le film, l'injustice fiscale serait sensiblement moins forte et les politiques publiques seraient mieux financées pour combattre les inégalités et renforcer la justice sociale.

Il est notamment possible de faire le lien entre évasion fiscale et financement des services publics (le programme parle de « services collectifs »). Ainsi, l'introduction du film fait le lien entre les manques de moyens criants des hôpitaux publics révélée par la crise du Covid et les sommes colossales qui échappent aux Etats du fait de l'évasion fiscale. Il rappelle les propos d'Emmanuel Macron répondant à une infirmière réclamant des moyens et du personnel pour l'hôpital public : « Il n'y a pas d'argent magique ».

2/ÉVASION FISCALE ET CONSENTEMENT À L'IMPÔT

Il est demandé aux élèves de « Comprendre que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale [...] s'exerce sous contrainte [...] de légitimité (notamment consentement à l'impôt) ».

L'expression de « ras-le-bol fiscal » a été utilisée en 2013 par Pierre Moscovici, alors ministre de l'Économie et revient régulièrement dans les médias et dans le discours de responsables politiques et économiques. Elle sous-entend que le niveau des prélèvements obligatoires en France est excessif et qu'il est donc nécessaire de baisser les impôts.

Le film cite également Edouard Philippe déclarant après la crise des Gilets Jaunes et le

« Grand débat » : « Notre pays a atteint aujourd'hui une sorte de tolérance fiscale zéro » pour en conclure « Nous devons baisser, et baisser plus vite, les impôts ».

Or, cette vision est contredite par les sondages successifs sur les relations des Français-es à l'impôt qui montrent qu'en réalité la première raison du « ras-le-bol fiscal » est le caractère injuste du système fiscal. Ainsi, un sondage réalisé par Ipsos pour le journal *Le Monde* en 2018 mettait en tête les raisons suivantes du « ras-le-bol fiscal » : « Les

impôts baissent pour les plus riches, mais pas pour les plus modestes » et « Il y a trop de gens qui profitent du système, c'est décourageant pour ceux qui font des efforts ».

Ce sentiment de ras-le-bol, lié à l'injustice fiscale, a été exacerbé par les baisses d'impôts décidées par Emmanuel Macron comme la transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune en impôt sur la seule fortune immobilière, ou la création d'une *flat tax*, ou Prélèvement Forfaitaire Unique : cet impôt sur les revenus financiers (actions, placements, assurances-vie, etc.) a un taux fixe de 30 % et a donc supprimé la progressivité de l'imposition des revenus financiers.

En outre, l'évasion fiscale des ménages les plus riches, révélée à l'occasion de scandales retentissants mentionnés dans le film (affaire Cahuzac, Panama Papers, OpenLux), ne fait que renforcer le sentiment d'injustice fiscale. La multiplication des scandales d'évasion fiscale mine le consentement à l'impôt, qui est pourtant un pilier du vivre-ensemble et de toute démocratie digne de ce nom. Un impôt justement réparti est l'un des fondements de l'État républicain et de sa légitimité. C'est un moyen essentiel pour s'attaquer au « ras-le-bol fiscal ».

EXEMPLE D'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

DOSSIER DOCUMENTAIRE

DOCUMENT 1

LA RÉSISTANCE À L'IMPÔT PEUT TRADUIRE UNE CRISE DE LÉGITIMITÉ

Alexis Spire souligne que l'impôt est un levier essentiel dans la mise en œuvre des politiques publiques. [...] Il a toujours trois fonctions : apporter des ressources à l'Etat, redistribuer les richesses produites pour réduire les inégalités, enfin, agir sur les comportements, notamment en matière d'écologie.

Mais le consentement à l'impôt est différent selon les groupes sociaux, qu'ils soient salariés ou non. Tandis que les classes populaires vivent l'impôt comme un symbole d'injustice, les classes moyennes l'acceptent en fonction de la proximité qu'elles ont avec l'Etat. Elles ont d'ailleurs la possibilité de bénéficier de niches fiscales au fur et à mesure que leur niveau de vie s'élève. Quant aux classes supérieures, elles parviennent, selon l'auteur, à « domestiquer » la contrainte. Les professions indépendantes [...] estiment la fiscalité injuste à leur égard et d'un poids excessif. Les résistances à l'impôt se manifestent par des stratégies à la fois individuelles et collectives [...]. Il conclut en interrogeant la légitimité de l'Etat pour les millions de gens qui constatent qu'il y a deux poids, deux mesures dans les dernières lois de finance et qui voient, dans les territoires ruraux, la présence de l'Etat diminuer fortement. Le niveau des prélèvements obligatoires demeure à un niveau élevé alors que l'Etat social est de moins en moins social et de moins en moins performant.

Daniel Rome, « Alexis Spire, Résistances à l'impôt, attachement à l'Etat », Revue Projet, n°367, 2018

DOCUMENT 2

L'ÉVASION FISCALE NUIT AU CONSENTEMENT À L'IMPÔT

L'évitement fiscal comprend l'utilisation de mécanismes illégaux, explicitement interdits par la loi ou la jurisprudence (notamment abus de droit, actes anormaux de gestion et autres techniques qui peuvent être qualifiées de fraude fiscale pénalement sanctionnée), et l'utilisation excessive de mécanismes légaux potentiellement dommageable et contraire à l'intérêt général. Ces mécanismes, utilisés par les entreprises et les particulier.ère.s, s'appuient notamment sur les failles législatives des États par le biais de montages complexes permettant d'échapper à l'impôt. La dématérialisation des flux financiers et la numérisation de l'économie soulèvent de nouveaux enjeux et compliquent le travail des administrations malgré les progrès technologiques.

L'évolution de l'impact des mécanismes d'évitement sur le consentement à l'impôt est difficilement mesurable, aucune étude n'ayant été menée régulièrement dans le temps sur ces questions.

Néanmoins, ces mécanismes fragilisent fortement la cohésion sociale. Le manque à gagner pour les finances publiques entraîne souvent un report de la charge fiscale sur les éléments les moins mobiles. Ils créent ou accentuent, par ailleurs, une distorsion de concurrence entre les entreprises de différentes tailles.

Ces mécanismes ont également un impact sur les revenus des salarié.e.s et réduisent l'assiette des cotisations sociales, fragilisant alors le financement de la protection sociale.

Ils créent, par ailleurs, un sentiment d'injustice chez les contribuables qui ne veulent ou ne peuvent pas se soustraire à tout ou partie de l'impôt et qui ont ainsi l'impression d'être les « seul.e.s à payer ». La médiatisation des affaires ne va pas de pair avec la médiatisation des répressions, souvent longues à se mettre en place, ce qui génère le sentiment d'une « fraude insuffisamment traquée et sanctionnée ». Enfin, une certaine banalisation de l'évitement fiscal, l'impôt étant perçu comme une charge identique aux autres, tend à remettre en cause l'acceptation de l'impôt par les citoyen.ne.s. En avril 2016, près d'un.e Français.e sur 5 se déclarait prêt à faire de l'évasion fiscale s'ils.elles avaient beaucoup d'argent.

Antoine Dulin, Note de synthèse du rapport « Les mécanismes d'évitement fiscal, leurs impacts sur le consentement à l'impôt et la cohésion sociale », Conseil économique, social et environnemental, 2016

L'ÉVITEMENT FISCAL RENFORCE LE SENTIMENT D'INJUSTICE ET D'INIQUITÉ DU SYSTÈME FISCAL

L'évitement fiscal et le sentiment d'injustice face au système fiscal s'alimentent mutuellement : c'est, entre autres, parce qu'il.elle perçoit le système comme injuste qu'un.e contribuable peut être amené à frauder. [...]

1. LE SENTIMENT D'ÊTRE LE.LA SEUL.E À PAYER

Le sentiment d'injustice se situe à plusieurs niveaux. En avril 2016, 83 % des Français.es jugeaient le système fiscal injuste et 71 % estimaient qu'il demande surtout des efforts aux classes moyennes et ne cible pas en priorité les personnes les plus aisées. Selon l'Insee, les foyers à hauts revenus avaient, en moyenne, un taux d'imposition effectif de leurs différents revenus compris entre 20 % et 25 %. Ce sentiment avait déjà été souligné par une étude du CREDOC de 2012 qui montrait que les classes moyennes contribuent proportionnellement davantage que les 10 % des ménages les plus aisés. Le CREDOC précise que « *cette réalité peut nourrir le malaise des classes moyennes inférieures, lesquelles se sentent exposées à de fortes contraintes budgétaires sans pouvoir compter sur les politiques sociales* ». [...]

Le phénomène d'évitement fiscal accroit encore souvent ce sentiment d'injustice, en considérant que ce qui n'est pas payé par les un.e.s devra l'être plus tard par d'autres. Le manque à gagner pour les finances publiques du fait de pratiques dommageables peut effectivement entraîner un report de la charge fiscale sur les revenus des facteurs de production les moins mobiles (par exemple, les revenus du travail, ou sur la consommation (TVA) et/ou sur des contribuables moins bien outillé.e.s pour tirer profit des subtilités fiscales. [...]

Ce sentiment d'injustice se traduit parfois par des mobilisations citoyennes, comme celle de commerçant.e.s de la petite ville de Crickhowell au Pays de Galles en 2015. Pour s'opposer à l'implantation d'une chaîne de supermarchés pratiquant l'optimisation fiscale agressive, ils ont créé un label « *Fair tax town* » afin de valoriser les commerces de la ville qui payaient leurs impôts. L'un des commerçants a déclaré à cette occasion : « *Nous voulons payer nos impôts parce que nous utilisons tous les écoles et les hôpitaux, mais nous voulons que la loi change afin que chacun paie sa juste part* ».

2. LE SENTIMENT D'UNE FRAUDE INSUFFISAMMENT TRAQUÉE ET SANCTIONNÉE

Malgré les mesures prises pour lutter contre la fraude fiscale, les redressements auxquels procède l'administration, les contribuables déféré.e.s devant les tribunaux, ainsi que la longueur et la complexité des procédures peuvent faire naître chez certain.e.s un sentiment d'injustice. [...] Un sondage révélait, en avril 2016, que près de 83 % des Français.es estimaient que la fraude était insuffisamment traquée et sanctionnée.

La juriste Katia Weidenfeld souligne à cet égard que « *les fraudeurs - pour l'essentiel - ne font l'objet d'aucune sanction visible même quand leur fraude est détectée. Les seules sanctions auxquelles ils s'exposent sont des sanctions financières qui restent appliquées dans le très grand secret* ». [...]

L'enquête menée par Alexis Spire et Katia Weidenfeld, présentée dans leur ouvrage - *L'impunité fiscale* - en 2015, montre que très peu de dossiers sont transmis aux juges : les plaintes pénales ne concernent au final que 2 % des contribuables qui ont fait l'objet d'un contrôle approfondi. Toutefois, plus de 80 % des fraudeur.euse.s déféré.e.s devant les juridictions pénales sont condamné.e.s par les juges. « *Néanmoins, les peines formulées contre ces fraudeurs restent pour l'essentiel de la prison avec sursis, c'est-à-dire des peines qui en pratique n'ont pas beaucoup d'incidence* ». [...]

Or, « *le respect de la règle tient à la croyance qu'elle est respectée par les autres* », souligne Nicolas Delalande. Il s'appuie sur une enquête sociologique sur la fiscalité menée dans le Minnesota, qui montre que « *la croyance et la conviction que les autres paient et que les organismes publics se donnent les moyens de faire respecter la règle par tous avaient un effet plus fort sur la propension à payer que la sanction* ».

Antoine Dulin, « *Les mécanismes d'évitement fiscal, leurs impacts sur le consentement à l'impôt et la cohésion sociale* », Conseil économique, social et environnemental, 2016

Affiche d'Attac : en France, nous sommes 67 millions de victimes de l'évasion fiscale

**En France, nous sommes
67 millions de victimes
de l'évasion fiscale.**

**Youna, 40 ans, mère d'une petite fille
en crèche associative**

*"Quand on n'a pas de place en crèche,
soit on doit payer plus cher,
soit on doit prendre sur son temps de travail."*

**%
attac**

**En France, nous sommes
67 millions de victimes
de l'évasion fiscale.**

Massamba, 38 ans, employé chez McDo

*"Pour McDo, la franchise n'est pas un moyen d'évasion.
Pour les salariés le n'a, c'est des heures perdus, salés au SMIC,
pas de représentation du personnel, pas de 13ème mois..."*

**%
attac**

**En France, nous sommes
67 millions de victimes
de l'évasion fiscale.**

Robert, 74 ans, retraité

*"Avec la loi des retraites et l'augmentation de la CSG,
il est devenu un loup de poche sans cesse."*

**%
attac**

**En France, nous sommes
67 millions de victimes
de l'évasion fiscale.**

**Victoria, 23 ans,
doctorante sans financement**

*"Sans financement public,
pas de salaire et pas de recherche.
Ce devient un loup de poche sans cesse."*

**%
attac**

**En France, nous sommes
67 millions de victimes
de l'évasion fiscale.**

Marie-Héloïse, 31 ans, professeure

*"Faire d'efficacité et de moyens,
à l'ère de la concurrence
et pas la possibilité de proposer
une éducation de qualité pour toutes et tous."*

**%
attac**

**En France, nous sommes
67 millions de victimes
de l'évasion fiscale.**

Joyce, 27 ans, en contrat aidé

*"Arrêter le financement de ces contrats,
c'est mettre en jeu des milliers d'associations."*

**%
attac**

**En France, nous sommes
67 millions de victimes
de l'évasion fiscale.**

Alice, 31 ans, maraîchère en bio

*"Quand le gouvernement bloque les aides au maintien
de l'agriculture biologique pour l'union budgétaire,
c'est vraiment décevant."*

**%
attac**

QUESTIONS SUR LE DOSSIER DOCUMENTAIRE

Q1 : Pourquoi le consentement à l'impôt est-il remis en cause ?

Un faible consentement à l'impôt révèle une faible légitimité de l'État. Ne pas vouloir se soumettre à l'impôt signifie en effet que les individus considèrent qu'il n'œuvre pas correctement pour le bien collectif, qu'il est inefficace ou injuste. La légitimité de l'impôt repose :

- sur la conviction partagée qu'il permet l'existence d'un État lui-même légitime, c'est-à-dire qui assure la protection des biens, des personnes et de leurs droits. D'où le lien avec le débat précédent sur l'efficacité de l'intervention de l'État.
- sur la conviction partagée que son poids est réparti de façon équitable et donc que chacun contribue en fonction de ses facultés. Cf article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : «Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés».

Remarques :

La question du « ras-le-bol fiscal » revient régulièrement dans les médias et dans le discours des responsables politiques et économiques. Ce qui amène ces derniers à conclure à un niveau excessif des prélèvements obligatoires en France et à la baisse nécessaire des impôts. Or, cette vision est contredite par les sondages successifs sur les relations des Français à l'impôt qui montrent qu'en réalité la première raison du « ras-le-bol fiscal » des Français est le caractère injuste du système fiscal. Ainsi, l'un des derniers sondages réalisé par Ipsos pour le journal *Le Monde* en 2018, met en tête les raisons suivantes du « ras-le-bol fiscal » : 1) *“Les impôts baissent pour les plus riches, mais pas pour les plus modestes”* et 2) *“Il y a trop de gens qui profitent du système, c'est décourageant pour ceux qui font des efforts”*. Le mouvement des gilets jaunes est un exemple de réaction contre l'injustice fiscale avec d'un côté suppression de l'ISF et de l'autre hausse des taxes sur le carburant qui pénalisent davantage les pauvres.

Q2 : Pourquoi la disparition de services publics peut-elle nuire au consentement à l'impôt ?

La disparition de certains services publics (ou services collectifs), dans les campagnes notamment, peut avoir des effets négatifs sur la légitimité de l'État dans ces territoires puisque les populations ont le sentiment de contribuer au financement collectif et d'avoir de moins en moins de services offerts en contrepartie. Ces populations peuvent donc avoir non seulement le sentiment d'être délaissées par l'État mais aussi que ce dernier est inefficace dans les missions qui lui sont confiées.

Les sommes nécessaires au financement des services publics proviennent des impôts : or, si ceux qui peuvent le plus contribuer à l'impôt y échappent en pratiquant l'évasion fiscale, cela se traduit par l'affaiblissement des services publics.

Remarque : l'estimation du manque à gagner pour les finances publiques lié à la fraude et à l'évasion fiscales, rappelée dans le film, est de 80 à 100 milliards d'euros par an. Comme le fait le film, on peut comparer cette somme au budget de l'Éducation nationale (82 milliards d'euros, pensions de retraites incluses) ou au coût de l'hôpital public (80 milliards d'euros).

Q3 : En quoi l'évasion fiscale mine-t-elle le consentement à l'impôt ?

Les stratégies de contournement fiscal de certains (optimisation fiscale, voire fraude fiscale) peuvent être considérées comme l'effet d'un manque de consentement à l'impôt, mais elles peuvent aussi saper le consentement à l'impôt de ceux qui n'en profitent pas.

L'évasion fiscale alimente en effet un sentiment d'injustice fiscale, et conduit les contribuables à considérer que ce qui n'est pas payé par les un.e.s devra l'être plus tard par d'autres.

Le film met ainsi en avant cette citation d'Emmanuel Macron : « Il y a un sentiment d'injustice, et d'abord d'injustice fiscale, qui est là. Il s'est exprimé face à l'évasion fiscale, qui est une réalité, ou l'optimisation fiscale excessive. Cette réalité d'évasion de l'impôt mine l'adhésion à l'impôt. »

=> Ainsi, l'État traverse une crise de légitimité qui se traduit notamment par un faible consentement à l'impôt chez les contribuables, ceci étant aggravé par la multiplication des scandales d'évasion fiscale.

Comment expliquer l'engagement politique dans les sociétés démocratiques ?

Comprendre que l'engagement politique prend des formes variées

(vote, militantisme, engagement associatif, consommation engagée).

Comprendre pourquoi, malgré le paradoxe de l'action collective, les individus s'engagent

(incitations sélectives, rétributions symboliques, structure des opportunités politiques).

Comprendre que l'engagement politique dépend notamment de variables sociodémographiques

(catégorie socioprofessionnelle, diplôme, âge et génération, sexe).

Comprendre la diversité et les transformations des objets de l'action collective

(conflits du travail, nouveaux enjeux de mobilisation, luttes minoritaires), **des acteurs**

(partis politiques, syndicats, associations, groupements) **et de leurs répertoire**

Le programme demande de comprendre la diversité et les transformations des répertoires de l'action collective.

Le concept de répertoires de l'action collective a été élaboré par le politiste Charles Tilly et peut être défini comme l'ensemble des moyens d'action théoriquement mobilisables par un groupe à un moment donné et dans un lieu déterminé. Il existe donc un répertoire de "standards" déjà disponibles, comme dans le Jazz, à partir desquels les militants vont construire leur action collective.

Charles Tilly distingue deux répertoires d'action politique en France sur le temps long, en opposant le répertoire "local-patronné" de la période préindustrielle (1650 – 1850) et le répertoire "national-autonome" de la période industrielle (1850 – 1980).

Les politistes se demandent si, depuis, nous avons assisté à l'émergence d'un troisième répertoire, que certains nomment répertoire transnational. En effet, selon Olivier Filieule,

« c'est avec le succès de l'altermondialisme – et plus largement la multiplication de mouvements à visée transnationale – que l'hypothèse d'un troisième répertoire a été la plus travaillée ».

Dans *Sociologie des mouvements sociaux*, Erik Neveu relie cette possible évolution du répertoire aux évolutions de la structure politique : il considère que les répertoires bougent « sous l'effet de la mondialisation, grâce à des technologies de communication ». Les mouvements sociaux seraient ainsi capables de s'adapter aux évolutions de la société, en particulier aux changements quant à l'exercice réel du pouvoir : le « déplacement des lieux de décision et des espaces politiques de référence a suscité, souvent avec retard, des formes nouvelles de mobilisation » ; celles-ci en effet « cherchent à adapter leur pression à cette nouvelle carte de la "gouvernance" mondiale, à se saisir des possibilités offertes tant par le développement de la mobilité des personnes que par des réseaux de communication (Internet) pour organiser le contre-pouvoir d'une "Internationale civile" ». Dans le cadre de ce chapitre, il est possible d'étudier le cas des mobilisations du mouvement altermondialiste contre l'évasion fiscale pour illustrer le débat autour de l'émergence d'un troisième répertoire de l'action collective.

EXEMPLE D'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

PROBLÉMATIQUE : ASSISTE-T-ON À L'ÉMERGENCE D'UN TROISIÈME RÉPERTOIRE D'ACTION COLLECTIVE ?

DOSSIER DOCUMENTAIRE

DOCUMENT 1

UN RÉPERTOIRE DE TROISIÈME GÉNÉRATION ?

La question a été posée, par Tilly lui-même, de savoir si un troisième répertoire n'émergeait pas. Plusieurs évolutions donnent matière à une argumentation en ce sens. La première tient aux espaces de référence des mobilisations : ils débordent les frontières (lors des mobilisations anti-G8 par exemple), reposent sur des réseaux internationaux. Au mouvement « local-national » succéderait donc une étape « nationale-international ». La montée de l'expertise, la construction de dossiers comportant des données techniques et scientifiques, le rôle accru des armes juridiques (*cause lawyering*) viendraient de leur côté plaider pour la poursuite d'un processus de pacification, voire de rationalisation de la protestation sur des savoirs scientifiques.

Quant à la sémiologie des actions, une autre évolution serait discernable. La logique de production discursive, de justification publique par programmes et arguments rationnels se doublerait d'une contrainte de symbolisation à destination des médias. Les groupes mobilisés se trouvant ainsi devant la contrainte de « traduire » leurs revendications et actions dans des formats correspondant aux temps et aux exigences de simplification, de force visuelle des médias. Un chiffre de radioactivité en becquerels, en général opaque au profane, devient impressionnant quand la personne qui mesure le fait devant des caméras, en combinaison antinucléaire, avec un compteur Geiger qui sonne.

On peut encore trouver au processus allant du « patronné » à l'« autonome » un élément de symétrie, en prenant en considération la répugnance de plus en plus fréquente des militants à la délégation durable du pouvoir de décider. L'autonomie revendiquée deviendrait alors celles des participants au sein de l'organisation. En attestent le poids des assemblées générales, le rôle des « coordinations », l'importance montante des listes de discussion-diffusion sur le Web. Peut s'y associer la place croissante d'organisations réticulaires, donnant à la coordination souple au sein des groupes mobilisés le primat sur un modèle centralisé et pyramidal.

Erik Neveu, « Répertoires d'action des mobilisations », in Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, La Découverte, coll. Grands manuels Repères, 2009

DOCUMENT 2

UNE REDÉFINITION GLOBALE DU RÉPERTOIRE DE L'ACTION COLLECTIVE ?

Une [...] hypothèse fait actuellement l'objet d'importants débats : celle d'une modification en profondeur du répertoire d'action contemporain sous l'effet de la globalisation, ou si l'on préfère d'une internationalisation croissante des mobilisations. L'action collective se situerait ainsi de moins en moins au niveau d'un territoire étatique, et de plus en plus dans l'espace du transnational, comme en témoignerait le développement rapide de différentes formes d'action et organisations supra-étatiques (ONG, mouvement altermondialiste, manifestations européennes et internationales...). S'agit-il alors d'une redéfinition globale du répertoire, rendue possible par les mutations déclenchées par la globalisation (les moyens de communication jouant là encore un rôle décisif) ? La réponse doit être nuancée. Si l'on constate effectivement, de façon incontestable, des tentatives de constitution de réseaux d'action collective transnationaux, qui se concrétisent parfois dans des actions ponctuelles à forte valeur symbolique (ainsi des manifestations du printemps 2003 contre la guerre en Irak), de très nombreuses recherches (notamment à propos des mouvements européens) montrent qu'on assiste souvent à la juxtaposition de mouvements nationaux plus qu'à la constitution d'une mobilisation « authentiquement » supranationale.

Jean-Yves Dormagen, Daniel Mouchard, *Introduction à la sociologie politique*, De Boeck Supérieur, 2019

DOCUMENT 3

LE MOUVEMENT ALTERMONDIALISTE MET-IL EN ŒUVRE UN RÉPERTOIRE D'ACTION NOVATEUR ?

Apparu sur le devant de la scène médiatique lors du sommet de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) à Seattle en 1999, le mouvement de contestation de la mondialisation libérale ([...] rebaptisé par ses acteurs « mouvement pour une altermondialisation ») s'est depuis lors imposé comme un acteur politique majeur. Les réunions des grandes institutions mondiales organisées depuis la mobilisation fondatrice de Seattle (sommets du G8 à Gênes et à Evian, réunions annuelles du Forum économique mondial à Davos) ont chacune été l'occasion d'une réactivation de la mobilisation, par l'organisation de « contre-sommets » à visée protestataire. Le mouvement s'est par ailleurs doté de ses propres rendez-vous : le Forum social mondial (réuni d'abord à Porto Alegre, puis en 2004, à Bombay) ou le Forum social européen (à Florence en 2002, à Saint-Denis et en banlieue parisienne en 2003), alliant défilés festifs et organisation de rencontres et de débats, contribuent à asseoir la mobilisation dans une posture non plus exclusivement protestataire, mais aussi de contre-proposition.

Mobilisation événementielle, l'altermondialisation s'apparente à une structuration collective « dans l'action ». C'est à l'occasion des sommets que la mobilisation s'organise, que le réseau se rend visible [...]. Elle est donc située, circonstancielle, et se déploie en des occasions bien définies. Attelage composite de militants venus d'horizons politiques différents, ses membres ne sont pas liés par une organisation centralisatrice (sur le modèle des Internationales classiques), mais tissent entre eux des relations de type réticulaire, unissant aussi bien des individus que des groupements, qui respectent la pluralité des motifs d'engagement. Ce fonctionnement en réseau a, par ailleurs, rendu possible une coordination de l'action collective entre différents pôles militants géographiquement séparés et qui se rencontrent peu en dehors des grands rassemblements. Cette structuration du collectif influence d'ailleurs le développement d'un nouveau répertoire d'actions collectives via Internet.

La mobilisation altermondialiste inscrit par définition son action à l'échelle du monde. A titre d'illustration, les quatre campagnes internationales actives qui délimitent l'espace de la mobilisation concernent l'annulation de la dette des pays pauvres, la remise en cause de l'OMC, la réforme des institutions financières internationales et la contestation des marchés financiers. Sans être véritablement nouvelles [...] ces thématiques semblent retrouver aujourd'hui une vertu mobilisatrice forte.

Jacques Ion, Spyros Frangiadakis, Pascal Viot, *Militer aujourd'hui*, Editions Autrement, 2005

DOCUMENT 4

ENTRE APPLE ET ATTAC, C'EST LA LUTTE FISCALE

L'association altermondialiste a ciblé la marque à la pomme, symbole de l'évasion fiscale, avec un rapport et un happening dans une boutique parisienne.

Le rapport est sobrement titré : « *Apple, le hold-up mondial* ». Joignant le geste à l'écriture, des militants d'Attac ont une nouvelle fois peinturluré vendredi matin une boutique parisienne du fabricant de smartphones et d'ordinateurs. Comme le résume leur porte-parole, Annick Coupé : « *Apple use et abuse de l'évasion fiscale. On nous dit qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses, mais il manque surtout la volonté politique d'aller le chercher.* »

Apple, première entreprise mondiale par sa capitalisation boursière, est désormais célèbre pour ses petites et grandes astuces fiscales visant à éluder l'impôt sur ses bénéficiaires. Dans son rapport (qu'on peut consulter sur son site), Attac calcule que sur un profit annuel de 70 milliards de dollars (60 milliards d'euros, moyenne sur les trois dernières années), Apple ne paie que 17,6% d'impôts. Et encore ce chiffre inclut-il ses profits sur le sol américain, où l'impôt sur les bénéficiaires est aussi important qu'en France (35%). Mais pour le reste du monde, soit les deux tiers de son business, le taux de prélèvement n'affiche – selon les calculs d'Attac, après avoir épluché de multiples comptes sociaux – qu'un très modeste 4,5%. Grâce à l'Irlande, principalement, où sont logés trois de ses principaux holdings internationaux. Outre un arrangement avec les autorités locales, ses profits européens n'étant taxés qu'à 0,005%, l'un de ces holdings est un SDF (pour sans domicile fiscal) d'un nouveau genre, dénonce Attac : ni résident irlandais, au motif que ses dirigeants sont basés aux Etats-Unis, ni résident américain, au motif que ses activités sont européennes. Un véritable trou noir de la fiscalité mondiale.

Les Paradise Papers ont même permis de découvrir que la firme à la pomme venait d'ajouter du Jersey à son subtil édifice irlandais. Le 16 décembre, une trentaine de militants d'Attac s'étaient donc rendus sur l'île anglo-normande, authentique paradis fiscal logé au sein de l'UE, aux bons soins du Royaume-Uni. Pour y constater qu'Apple n'y disposait pas du moindre bureau – « *pas même une boîte aux lettres* »... L'argent n'y valsera que par un jeu d'écriture. Dans sa campagne iPhoneRevolt, l'ONG altermondialiste n'appelle pas ouvertement au boycott des produits, car ce n'est pas son mode d'action, préférant jouer de la thématique globale de l'évasion. Mais cela pourrait venir, si « *Apple, qui se donne volontiers un vernis écolo, ne s'engage pas aussi sur sa responsabilité fiscale* ».

A partir de Renaud Lecadre, *Libération*, 10 novembre 2017 et 18 décembre 2017

SORTIE DE L'IPHONE X : ATTAC MANIFESTE CONTRE "L'ÉVASION FISCALE" D'APPLE

L'association altermondialiste a voulu dénoncer, à l'occasion de la sortie de l'iPhone X, "les 230 milliards d'euros cachés par Apple dans les paradis fiscaux" selon elle.

À l'occasion de la sortie de l'iPhone X vendredi, l'association Attac a manifesté devant le magasin Apple d'Aix-en-Provence, dans les Bouches-du-Rhône, pour dénoncer "l'évasion fiscale" pratiquée selon elle par Apple. À l'ouverture du magasin, devant lequel les premiers clients patientaient vendredi à 10 heures, une trentaine de militants, vêtus de T-shirts blancs avec l'inscription Attac en lettres rouges, ont versé plusieurs kilos de pommes pourries sur le trottoir après avoir écrit "#Iphone Revolt" sur la devanture de verre du magasin.

"230 MILLIARDS D'EUROS CACHÉS DANS LES PARADIS FISCAUX"

"Des pommes pourries parce que la pomme d'Apple est pourrie", a déclaré Raphaël Pradeau, porte-parole national du mouvement. "Car plutôt que de déclarer ses revenus là où elle ne paye quasiment pas d'impôts en Irlande, Apple devrait payer des impôts là où elle a des activités", a-t-il ajouté. Les 230 kilos de pommes, "ce sont les 230 milliards d'euros cachés par Apple dans les paradis fiscaux", a affirmé le porte-parole d'Attac. Les manifestants ont également collé un dessin représentant un ver de terre sur la pomme symbole de la marque ornant la façade de la boutique aixoise.

DES BONS DE 40 EUROS

Certains des manifestants brandissaient des pancartes avec l'inscription "Apple paye tes impôts", et ont distribué des fac-similés de "bons de réduction" de 40 euros aux passants et clients. "Ils correspondent à ce qu'a volé Apple à chacun de ses clients depuis dix ans", a expliqué Raphaël Pradeau. Attac entend dénoncer également "l'obsolescence" des produits Apple, "la pollution" induite par leur construction, et "les conditions de travail" des ouvriers qui les fabriquent. Un rassemblement de manifestants d'Attac a également eu lieu devant la boutique Apple d'Opéra, à Paris. Une autre manifestation est prévue dans l'après-midi, à Paris pour dénoncer les conditions de travail chez Apple dans le monde.

Dépêche AFP, 3 novembre 2017

QUESTIONS SUR LE DOSSIER DOCUMENTAIRE

Q1 : Qu'est-ce que le mouvement altermondialiste ?

Le mouvement altermondialiste constitue un vaste rassemblement d'organisations mobilisés contre la mondialisation libérale et ses conséquences négatives.

Ses composantes sont très diverses (associations environnementales, de défense des droits de l'homme, de solidarité internationale..., ONG, syndicats, partis politiques), mobilisées sur différentes problématiques, comme la financiarisation de l'économie mondiale, la montée des inégalités, l'endettement des pays pauvres, l'injustice fiscale liée notamment à l'évasion fiscale, les dégradations environnementales, les atteintes à la démocratie...

Q2 : Dans quelle mesure le mouvement altermondialiste met-il en œuvre une nouvelle génération de répertoire d'action « transnational » ?

Les mobilisations du mouvement altermondialiste correspondent à un nouveau répertoire d'action collective, qui est « transnational » :

- les revendications et thématiques (endettement, financiarisation, rôle des institutions internationales) sont transnationales ;
- les espaces de référence des mobilisations débordent les frontières nationales (lors des mobilisations anti-G8 ou des forums sociaux par exemple),
- ces dernières reposent sur des réseaux internationaux, dont la coordination est grandement facilitée par internet.

Le caractère transnational des mobilisations est bien une nouveauté (même s'il existe des précédents comme les Internationales ouvrières).

Autre exemple :

les mobilisations des jeunes pour le climat, avec des revendications adressées aux décideurs mondiaux et des journées de mobilisation coordonnées à l'échelle de la planète.

Remarque : si le répertoire de la protestation dans les États contemporains prend un ton transnational, cela ne signifie en rien la disparition de nombreux éléments du répertoire national. Même si la dimension transnationale des mobilisations (que ce soit sur le plan des discours, de la structuration ou des actions menées) est une tendance observable depuis la fin du 20^e siècle, il semble imprudent d'affirmer qu'un nouveau répertoire transnational aurait remplacé le répertoire national-autonome. Ainsi, le mouvement des gilets jaunes depuis 2018 ou celui contre la réforme des retraites en 2019-20 (et 2022 ?) s'inscrivent pleinement dans le répertoire national-autonome.

Q3 : En quoi les actions menées par Attac contre l'évasion fiscale d'Apple illustrent-elles l'émergence d'un nouveau répertoire de l'action collective

La campagne menée par Attac contre l'évasion fiscale d'Apple illustre l'émergence d'un nouveau répertoire de l'action collective, transnational :

- de par sa cible : la plus grande multinationale du monde ;
- de par son thème : la question de l'évasion fiscale est, par définition, transnationale ;
- de par le lieu des actions : des actions en France mais aussi en Suisse (Genève) et en Allemagne (Cologne)
- de par ses revendications : des revendications adressées à la fois à Apple, mais aussi aux différents gouvernements (la campagne a débuté au moment du scandale des *Paradise Papers*)
- de par l'utilisation massive des réseaux sociaux, avec un # qui dépasse les frontières : #iPhoneRevolt
- de par le type d'actions menées : des actions spectaculaires, à forte portée symbolique, à visée médiatique. Par exemple, le 3 novembre 2017, sur la vitrine de l'Apple Store d'Aix-en-Provence, des militants d'Attac ont détourné le logo de la marque à la pomme en y apposant un ver symbolisant les pratiques fiscales véreuses d'Apple. 230 kg de pommes pourries ont été déversées devant le magasin pour représenter la cagnotte de 230 milliards \$ de profits accumulés par la firme dans les paradis fiscaux. Les militant-e-s ont écrit sur les vitrines leur exigence : « Apple, paye tes impôts ! ».

Autre lien possible avec le programme de Terminale

Le chapitre « Quelles politiques économiques dans le cadre européen ? » demande aux élèves de comprendre comment la politique monétaire et la politique budgétaire agissent sur la conjoncture et de comprendre les difficultés soulevées par l'existence d'une politique monétaire unique alors que la politique budgétaire est du ressort de chaque pays membre mais contrainte par les traités européens.

Alors que les traités européens conduisent à mener des politiques budgétaires de rigueur pour respecter les limites de déficits et de dettes publiques, le film évoque la manière dont les politiques d'austérité sont justifiées par l'existence d'une dette publique élevée, qui résulte en partie des sommes colossales qui échappent à l'impôt du fait des pratiques d'évasion fiscale.

De plus, la concurrence fiscale entre les pays européens peut illustrer les « défauts » évoqués par le programme. En effet, dans l'intérêt général, il serait souhaitable d'harmoniser l'imposition au niveau européen. Mais plusieurs Etats (le film évoque notamment le cas de l'Irlande et du Luxembourg) ont mis en place des stratégies non coopératives pour attirer les entreprises multinationales, au détriment de leurs voisins.

GLOSSAIRE

Commerce intra-firme

échanges de biens ou services à l'intérieur d'une firme multinationale, c'est-à-dire entre la maison mère et ses filiales ou entre ses filiales.

Évasion fiscale

pratique d'un particulier ou d'une entreprise visant à réduire ses contributions fiscales en transférant ses revenus et actifs dans des paradis fiscaux au détriment du pays où la richesse a été générée. L'évasion fiscale est à la limite de la légalité, elle peut se faire en reposant sur une « zone grise » laissée par les marges d'interprétation des différentes juridictions nationales.

Firme multinationale

une entreprise est multinationale (ou transnationale) si elle a au moins une unité de production à l'étranger (celle-ci est alors sa filiale).

Fraude fiscale

activité permettant à un particulier ou à une entreprise de soustraire illégalement ses revenus ou actifs à l'impôt.

Holding

société qui prend des participations financières dans d'autres sociétés et qui en dirige ou contrôle l'activité. Curieusement, on en trouve beaucoup dans des paradis fiscaux.

Niche fiscale

aussi nommées « dépenses fiscales », elles prennent notamment la forme de réductions d'impôt et de crédits d'impôt. Une niche fiscale est donc un moyen légal utilisé par les ménages ou les entreprises pour réduire leurs impôts.

Optimisation fiscale

ce terme ne devrait être employé que pour qualifier l'utilisation d'un moyen légal de réduire son impôt sans abuser du système. Néanmoins, ce terme recouvre de plus en plus une exploitation des failles des textes de loi, voire des pratiques qui vont à l'encontre de l'esprit même de la loi. L'expression « optimisation fiscale agressive » est une forme politiquement correcte pour qualifier l'évasion fiscale.

Paradis fiscal

un paradis fiscal se distingue notamment par, d'un côté le secret bancaire et la facilité d'ouverture de comptes et de sociétés (avec la possibilité de ne pas apparaître comme le véritable bénéficiaire) ; de l'autre, la faiblesse, voire l'inexistence, de l'imposition des revenus, bénéfiques et/ou patrimoines (surtout pour les non-résidents). Un paradis fiscal est peu porté sur la coopération internationale et met en place des conventions fiscales abusives. Les paradis fiscaux présentent souvent d'autres caractéristiques : secret professionnel étendu, liberté totale des mouvements de capitaux, rapidité d'exécution des ventes...

Prix de transfert : transactions internes aux entreprises multinationales

autrement dit ce sont les transactions réalisées au sein de différentes entités des multinationales, c'est-à-dire entre la maison mère et ses filiales ou entre ses filiales.

Trust

structure juridique permettant à des personnes physiques ou des sociétés de transférer des actifs à une personne de confiance qui les gèrera selon les consignes qui lui seront données au profit d'un bénéficiaire, alors devenu difficile à identifier pour les administrations fiscales.